



ACTUALITÉ

# TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-MALO : CRÉATION NETTE DE 389 ENTREPRISES EN 2019

L'audience de rentrée du tribunal de commerce de Saint-Malo a été l'occasion de rappeler les faits marquants de l'année judiciaire 2019, et d'évoquer les changements de l'année à venir. Le président Joël Taledec a indiqué que « pour la deuxième année consécutive, la baisse enregistrée des redressements judiciaires, des liquidations judiciaires et des affaires de contentieux commercial est très importante ».

Le président s'est réjoui de la baisse des procédures collectives - 120 en 2019 contre 176 l'année précédente, soit -31,8% - remontant le temps pour montrer que « la tendance de l'économie à vouloir se redresser est constante depuis 5 ans ». En 2015 le tribunal avait comptabilisé 228 affaires.

« En 2019 ce sont les sociétés commerciales structurées qui ont le mieux résisté. Ces chiffres montrent que la région demeure dynamique. Pour la deuxième année consécutive, la baisse enregistrée des redressements judiciaires, des liquidations judiciaires et des affaires de contentieux commercial est très importante. Une bonne nouvelle corroborée par le nombre également conséquent de nouvelles inscriptions ».

**AUGMENTATION DES IMMATRICULATIONS (+247),  
BAISSE DES RADIATIONS (-142), SOIT UN SOLDE POSITIF  
DE 389 SOCIÉTÉS ENREGISTRÉES AU RCS EN 2019.**

ANNÉES	Immatriculations			Radiations		
	2019	2018	+/-	2019	2018	+/-
Personnes physiques	491	440	+11,6%	318	297	-7,1%
Soc. Commerciales	898	778	+15,4%	333	488	-31,8%
Soc. Civiles	626	548	+14,2%	201	209	-3,8%
GIE	1	1		1	1	
<b>TOTAL</b>	<b>2016</b>	<b>1767</b>	<b>+14,1%</b>	<b>853</b>	<b>995</b>	<b>-14,3%</b>

Le président restant prudent, « le commerce en général fait partie avec le BTP des entreprises les plus sensibles et qui paient le plus lourd tribut en périodes de crise ».

« Alors à cause, sans doute de la grogne ambiante, des négociations qui se déplacent dans la rue, du manque de respect des autres, de la peur aussi, nous sommes inquiets, mais soyons honnêtes, tout ne va pas si mal en France et les entreprises bretonnes en général et celles du bassin de Saint-Malo - Pays de Rance relevant de notre juridiction en particulier s'en sortent plutôt bien ».

**LES 120 PROCÉDURES OUVERTES EN 2019,  
ENTRE LIQUIDATION, REDRESSEMENTS ET SAUVEGARDES.  
LES LIQUIDATIONS ONT IMPACTÉ 271 SALARIÉS**

	Liquidations judiciaires	Redressements judiciaires	Sauvegardes
2018	111	63	2
2019	98 -11,7%	22 -65%	0



Le président du Tribunal de commerce de Saint-Malo, Joël Taledec, en compagnie de la nouvelle juge Morgane Hery, à l'occasion de sa première audience le lundi 27 janvier.

## UN NOUVEAU JUGE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-MALO

Lors des élections des juges du tribunal de commerce de Saint-Malo en octobre 2019, ont été réélus :

- Nathalie Galon pour un mandat de 4 ans,
- Christian Gelebart pour un mandat de 2 ans
- Jean-François Granet pour un mandat de 4 ans
- Jean-Pierre Mace pour un mandat de 2 ans
- Eric Maillard pour un mandat de 4 ans

Nouveau juge élu : Morgane Hery pour un mandat de deux ans

## La prévention, et les partenariats

Le Tribunal de Saint-Malo a mis l'accent sur la prévention des difficultés des entreprises, passant de 23 rendez-vous en 2018 à 57 en 2019. « En 2020, nous avons déjà conclu un partenariat avec l'URSSAF, un autre avec l'association EGEE et nous entendons poursuivre notre engagement pour aider les entreprises en difficulté. Et comme il n'y a pas d'entreprise sans entrepreneur, 2020 sera consacrée à la prévention du suicide chez les entrepreneurs. Le tribunal va élargir la base des acteurs qui agiront de concert pour prévenir ces graves problèmes et éviter que la solitude pèse sur le chef d'entreprise ».

Le président a salué également le travail du greffe, dont l'inspection générale en 2019 des Services de la Conférence Générale des Greffiers des Tribunaux de Commerce a dressé un rapport élogieux.